

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 14 décembre 2023

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

ÉTAIENT PRESENTS :

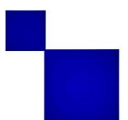
M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, Mme Youssef, M. Constant, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon, M. Cannarozzo, Mme Pierre, Mme Franclet

ÉTAIENT EXCUSES :

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel
M. Bedreddine donnant pouvoir à M. Blanchet
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Laporte
Mme Lecroq donnant pouvoir à Mme Labbé

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Lagarde



Délibération n° 2023-XII-35 du 14 décembre 2023

ACTUALISATION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu sa délibération du Conseil départemental n°2013-IX-53 du 19 septembre 2013 adoptant le règlement budgétaire et financier du Département,

Vu le rapport de son président,

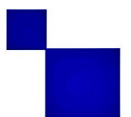
Les commissions consultées,

après en avoir délibéré,

- ADOPTE le règlement budgétaire et financier du département de la Seine-Saint-Denis, ci-annexé, modifié en séance par la proposition suivante :

Page 9, il convient de remplacer le paragraphe « Afin d'enrichir ce document, le Département y intègre également, au-delà des macro-équilibres budgétaires, les grandes orientations de ses politiques publiques, ainsi qu'une prospective financière permettant aux élus d'avoir une vision pluriannuelle de la trajectoire budgétaire de la collectivité .»

Par :



« Le rapport intègre une prospective financière à 5 ans, y compris l'exercice budgétaire pour lequel les orientations sont présentées.

Il fournit, en investissement, la liste des opérations ayant fait l'objet d'un vote d'une d'Autorisation de Programme et pour chacune d'elles, son coût à l'origine, son coût réactualisé (intégrant les révisions de prix, l'inflation ou encore les éventuels avenants aux différents marchés publics y afférents), les crédits de paiements déjà votés et ceux devant l'être. La prospective financière intègre l'ensemble de ces opérations. »

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon, M. Cannarozzo, Mme Pierre, Mme Franclet

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.